



Ecole Pierre Douguet  
3 Ter de la Tour d'Auvergne  
29150 Dinéault  
02.98.26.02.98  
[ec.0290626Y@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290626Y@ac-rennes.fr)

# Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 16 mars 2023

## **Présents :**

- Madame LEGER, Messieurs GRIFFON, CADIOU et DUTERIEZ représentants des parents d'élèves au conseil d'école.
- Monsieur HORELLOU., Maire.
- Madame BURLLOT, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires
- Monsieur L'HELGOUALCH, DDEN.
- Mesdames, NEVEU, LAOUENAN, SALHIOUI, MERRER, enseignantes.

## **Excusés :**

- Madame CORNU, représentants des parents d'élèves
- Monsieur NOURY, Inspecteur de l'Education Nationale.

Le conseil d'école est présidé par la directrice, Madame DA COSTA.

Le conseil d'école commence à 17h34.

## **Introduction**

Si les parents d'élèves souhaitent rédiger un compte-rendu à destination des parents, celui-ci sera révisé par l'équipe enseignante avant d'être diffusé aux familles.

Le procès-verbal sera rédigé par la secrétaire, relu par l'équipe enseignante et validé par la directrice.

## **Ordre du jour**

1. La sécurité (exercices réalisés)
2. Le temps périscolaire
3. L'ATE
4. Les projets pédagogiques
5. Les travaux
6. La rentrée 2023 - 2024

## **1. La sécurité (exercices réalisés)**

exercice incendie effectué le 9 février 2023: tout s'est bien déroulé.

Les enfants étaient tous sortis en 2 minutes 13 secondes.

Un dernier exercice sera fait en période 3.

Exercices PPMS risque majeur et intrusion vont être effectués avant les vacances de Pâques.

Mme la directrice demande s'il est possible de demander la présence des gendarmes lors du PPMS intrusion afin d'avoir un regard extérieur. La demande est acceptée.

Mme la directrice demande également quel est le type de risque majeur possible. Monsieur le maire indique qu'il s'agit du risque de tempête. Il y a aussi le radon mais le système de ventilation fait qu'il n'en est plus un.

## **2. Le temps périscolaire**

Beaucoup d'incidents se sont déroulés sur le temps de midi notamment au moment du trajet pour aller à la cantine. La raison étant en grande partie liée au nombre limité de personnes pour l'encadrement.

Depuis trois semaines, une troisième personne a été ajoutée et les trajets sont plus sécurisés.

Nous remercions la municipalité pour l'ajout de cette troisième personne.

La mise en place d'un deuxième service de cantine est soulevé mais cela s'avère impossible pour le moment faute de personnel disponible pour la surveillance.

## **3. L'ATE**

Beaucoup d'actions menées avec l'intervention des BTS du lycée de l'Aulne de Châteaulin que nous remercions grandement.

Parmi ces actions, il y a eu la réalisation de BRF avec le broyage des sapins de Noël. Action qui sera reconduite l'année prochaine en espérant une implication plus importante de la population. Il est précisé que le manque de sapins à broyer peut s'expliquer par un manque de communication et une date trop rapprochée des fêtes de fin d'année. Mme BURLLOT confirme ce propos et informe que l'année prochaine la mairie enverra les sapins mis sur la commune.

Des boutures d'osiers ont été plantées avec l'intervention des bénévoles des vieux métiers qui sont venus une seconde fois pour la réalisation des tontines. Mr le maire indique qu'il a bien reçu la demande de publication de l'article envoyé dans le bulletin municipal mais que celui-ci est arrivée trop tard. Il sera donc intégré dans le bulletin suivant c'est à dire au mois mai.

Un parcours de motricité a été réalisé grâce à deux parents d'élèves.

Des dons de boutures, de paille et de copeaux ont été faits. Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté ces dons et Mr Paul HASCOET.

Intervention de Mme KERLEGUER sur l'éco-pâturage avec 2 chèvres.

Mme la directrice précise qu'il faudrait changer le composteur. Elle indique que la communauté des communes de Châteaulin peut en fournir et demande comment cela se passe. Mme BURLOT répond que c'est à nous de prendre contact avec la communauté des communes afin de prendre rendez-vous. Le service déchet apporte le composteur qui est maintenant gratuit et effectue une intervention auprès des élèves sur son utilisation.

Mme la directrice demande si Mme BURLOT a les coordonnées du service déchet de la communauté des communes car il est difficile d'avoir quelqu'un au téléphone et qu'elle n'a pas eu de réponse au mail qu'elle avait envoyé. Mme BURLOT répond qu'elle transmettra les coordonnées.

#### **4. Les projets.**

##### Musée de l'école rurale :

Le projet a commencé le 2 mars avec la venue d'une illustratrice Christelle LE GUEN.

Elle est intervenue dans chaque classe avec un objectif différent selon le niveau :

- pour la classe de Mme NEVEU : présentation et lecture d'un livre puis réalisation d'un oiseau sur une branche par la technique du collage sur un livre accordéon. Une histoire, en dictée à l'adulte, a été ensuite écrite.

- pour la classe de Mme SALHIOUI : découverte de la naissance d'un livre puis réalisation d'un livre accordéon comme la classe de Mme NEVEU.

- pour les classes de Mmes LAOUENAN et DA COSTA : échange et questionnement sur le métier d'illustratrice (détail d'une journée de travail, formation pour devenir illustratrice,..), sur la fabrication d'un livre et réalisation en direct d'une illustration pour la classe.

La suite du projet consiste à la lecture de fables de la fontaine et à la réalisation d'illustrations sous forme de livres pour les classes des petits et sous format A3 pour les plus grands . Ces illustrations seront ensuite exposées au musée et projetées sur les fenêtres du bâtiment.

##### Le RUN :

Le projet se poursuit avec la visite au RUN demain. Les élèves vont rencontrer les artistes qui leur parleront du projet, présenteront leur travail en cours et les instruments « particuliers ». Ils observeront une répétition afin de voir comment cela se passe notamment au niveau du travail sur le son.

Le projet continuera avec la présence en résidence des artistes sur les semaines du 27 au 31 mars puis du 11 au 14 avril.

Nous remercions pour cela la mairie qui a accepté de nous mettre à disposition la salle de la Tour d'Auvergne sur des semaines entières.

Le projet se concrétisera par la réalisation d'un spectacle musicale très original.....

### L'OCCE:

#### *Les jardins voyageurs :*

Tout comme l'année dernière, les élèves de la classe de Mme NEVEU vont participer à ce projet qui va pouvoir commencer avec l'arrivée des beaux jours. Ce projet consiste à la réalisation d'un jardin qui sera échangé avec un autre jardin d'une autre structure d'enseignement. Il se concrétisera par une sortie à l'abbaye de Daoulas le 9 juin.

#### Le char à voile :

Pour le moment, faute de financement, ce projet est à l'arrêt mais nous ne baissons pas les bras pour essayer de trouver une solution. Mr CADIOU demande s'il y a une date butoir pour la validation du devis. Mme LAOUENAN répond que l'éducateur sportif attend un retour de la part de l'école sans avoir fixé de date de réponse. Mr CADIOU demande donc à monsieur le maire s'il est possible d'avoir un financement. Monsieur le maire indique que les demandes de subventions ont été validées au conseil municipal, il n'est donc plus possible de les modifier.

#### Le vélo :

Les élèves de la classe de CE effectueront, au cours du mois de mai – juin, un cycle vélo.

L'objectif pour ce projet est l'apprentissage du savoir rouler à vélo. Une prise contact a été effectuée avec le Vélo Club de Châteaulin pour une éventuelle intervention.

La question d'une sortie en fin de cycle est pour le moment inenvisageable faute de financement.

Monsieur le maire profite de la présentation de ce projet pour nous informer de son intention de réaménager le bourg afin de rendre les piétons et vélo prioritaire.

Il nous indique également la disponibilité d'un pum track dès cet été utilisable par les jeunes du village mais également les écoles. Une convention pourrait éventuellement être signée entre l'école, la mairie et le VCC.

#### Eco-école :

Partenariat avec l'association Breizh Masaai : l'organisation du cross solidaire est toujours d'actualité. Mme la directrice précise qu'elle souhaiterait également prendre contact avec l'école privée afin de voir si les enseignants seraient d'accord pour participer au cross.

Mme la directrice demande à Mr CADIOU s'il est toujours disponible pour l'organisation de cet événement. Mr CADIOU informe qu'il n'y a pas de problème est que le mieux serait d'effectuer le cross au niveau du stade. L'équipe enseignante propose de rencontrer Mr CADIOU afin de discuter de la mise en place et de fixer une date pour le cross. Mme BURLOT et Mr Le Maire demandent de leur indiquer les besoins pour le projet. Quelques barrières sont demandées ainsi que l'ouverture des vestiaires du stade. Demandes acceptées.

Il est aussi proposé d'effectuer une communication dans le bulletin municipal.

### La Marche verte :

Au cours de la semaine du 20 au 24 mars, l'école participera au projet intitulé La Marche Verte. Celui-ci consiste à ramasser les déchets aux abords de l'école, de les peser et de les trier.

Mme la directrice demande s'il est possible d'obtenir des sacs poubelle de tri, des gants et des bennes. Mr Le Maire indique qu'il n'y a pas de problème pour les deux premières demandes, par contre pour les bennes cela risque d'être compliqué.

Mr Le Maire trouve le projet intéressant car il faut responsabiliser les élèves sur le dépôt des déchets dans l'environnement. Mme Neveu explique qu'il est un peu aisé de rejeter la faute sur les enfants pour cette incivilité, que les plus grands pollueurs sont les industries et l'agriculture et qu'il faut veiller à ne pas moraliser les jeunes et les enfants. Beaucoup de déchets comme des canettes, des paquets de cigarette sont visibles au niveau des trottoirs et ce ne sont pas les enfants les responsables.

## **5. Les travaux**

### A prévoir :

- problème avec la connexion informatique dans la classe de CE
- les stores à réparer dans la classe de Mme LAOUENAN
- baisser les tables et les chaises de la classe de CE.
- problème de tableaux pour la classe de GS-CP
- installation d'un chauffage dans le bureau de la directrice : la demande va être étudiée.
- problème de tableaux pour la classe de GS-CP : les stylets ne fonctionnent plus. Mme BURLOT et Mr le Maire vont voir pour appeler le fournisseur pour voir s'il est possible de les réparer.

La demande d'un autre tableau est faite par Mme SALHIOUI qui précise qu'il est difficile pour elle de faire de l'écriture avec les CP car le TNI ne permet pas l'écriture au crayon effaçable sur sa surface. Mme SALHIOUI propose à Mr Le Maire et Mme BURLOT de venir voir dans sa classe en fin de conseil afin de constater la problématique.

Mr Le Maire rappelle que d'un point de vue économie d'énergie, il est important de bien éteindre les éclairages et de débrancher les ordinateurs dès qu'il n'y en a plus l'utilité notamment au cours des week-end.

## **6. La rentrée 2023 – 2024**

Pas de fermeture de classe pour la rentrée mais 8 CM2 partent et 4 élèves quittent l'école pour déménagement.

Mme la directrice demande s'il est possible de mettre à jour le site de la commune concernant les informations de l'école qui sont toujours celles d'une école à 3 classes avec 60 enfants. Mr Le Maire répond que le site était en maintenance et que cela devrait être possible maintenant.

Au niveau des effectifs, au jour du conseil il est pour le moment prévu :

24 en TPS PS MS

26 GS-CP

23 CE1 CE2

24 CM1 CM2

Soit un total de 97 élèves pour la rentrée de septembre 2023.

Mr Le Maire indique être surpris de ce nombre.

Mme la directrice aborde ensuite la problématique des fratries. Elle signale avoir eu écho du refus de la mairie pour l'inscription des frères ou sœurs des enfants n'appartenant pas à la commune. Elle dit que d'un point de vue gestion et au regard de l'inflation comprendre que la mairie cherche à effectuer des économies et refuse l'inscription d'enfants ne résidant pas dans la commune mais qu'humainement, on ne peut pas séparer des fratries, cela est violent pour les familles et les enfants.

Mr Le Maire confirme cela en précisant que cela a été voté au conseil municipal. De plus, il indique que l'école arrive à la limite de sa capacité. Mr CADIOU dit que l'école est déjà au-dessus en dévoilant un document sur lequel est indiqué la capacité d'accueil qui est au nombre de 80 élèves.

Mr Le Maire demande quel est ce document dont il n'a pas connaissance. Mr CADIOU répond que c'est un document officiel émis lors de la construction de l'école. Mr Le Maire persiste à dire que la capacité d'accueil n'est pas de 80 élèves mais de 100.

Vient alors la question de la taille de l'école qui est trop petite. Cette demande d'agrandissement existe depuis plusieurs années et émane non seulement des parents et des enseignants. Mr GRIFFON précise que la demande de la mise en place d'un algéco est faite depuis 3 ans.

Mr Le Maire et Mme BURLLOT informent qu'il est difficile d'un point de vue budget de prendre une telle décision d'autant plus si l'on regarde ce qu'il s'est passé pour les communes de Rosnoen et Saint Nic.

Pour Rosnoen, l'école a un effectif de 112 élèves et il y a une fermeture de classe. Pour St Nic, la commune a investi dans l'agrandissement de l'école et elle perd un poste. L'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que Mr L'HELGOUALCH informent qu'il n'y a finalement pas de fermeture à St Nic.

De plus, Mr Le Maire indique que d'après les informations reçues par Mr Noury, il faudrait un effectif de 25 élèves par classe ce qui n'est pas le cas. Mme la directrice indique qu'il y a confusion entre le taux d'encadrement par enseignant et le taux d'occupation des sols. La norme de 25 élèves concerne le nombre d'élèves pour l'ouverture et la fermeture d'un poste d'enseignant et non le nombre d'élèves au m<sup>2</sup> que l'on donne lors de la construction d'un bâtiment.

Mr CADIOU demande quand la commission de sécurité doit passer car elle n'est pas intervenue la dernière fois pour cause de COVID.

Mme NEVEU revient sur la question de base qui était le problème de l'accueil des fratries. Elle demande à ce qu'une commission de dérogation soit effectuée car on ne respecte pas le droit des enfants en les retirant de l'école ou en les séparant de leur fratrie.

Mr Le Maire demande en quoi cela consiste. Réponse de Mme NEVEU : réunion entre les parents, le personnel de mairie et les enseignants afin de décider au cas par cas de l'accueil ou non des enfants dans l'école.

Mme la directrice signale de plus que le nombre d'enfants concernés pour ces fratries n'est pas élevé mais n'a pas l'information exacte avec elle.

Mme SALHIOUI ajoute qu'il est difficile pour les parents de prendre la décision de changement d'école d'autant plus si les enfants sont épanouis. Elle précise également qu'on ne peut pas être rigide et respecter totalement la carte scolaire comme le souhaiterait Mr Le Maire car les communes sont trop étendues et que les écoles privés existent.

Mr DUTERIEZ résume la situation : d'un point de vue de la commune, le fait que l'école rayonne est un point essentiel pour son attractivité d'autant plus qu'il risque d'y avoir de nouveaux logements. C'est donc un point non négligeable. Argument appuyé par Mr L'HELGOUALCH qui insiste sur l'importance des projections. Il faut bien étudier la situation de la commune et de l'école sur l'ensemble du territoire pour faire des projections réalistes..

Le fait que la capacité d'accueil de l'école devienne problématique est une réalité et l'on ne peut pas laisser cette situation perdurer. Mr DUTERIEZ demande aux enseignantes si l'installation d'un algéco répondrait à leurs besoins. L'ensemble de l'équipe pédagogique répond par l'affirmatif. Mr DUTERIEZ, soutenu par Mr L'HELGOUALCH, finissent par indiquer qu'il est essentiel que la mairie prenne des risques d'un point de vue budgétaire en installant un algéco mais que ces derniers seraient moindre par rapport à un agrandissement de l'école.

Enfin, pour la question de la séparation des fratries celle-ci est difficilement envisageable au regard de tout ce que cela occasionnerait d'un point de vue organisation et relationnel dans les familles concernées.

Mr Le Maire n'est pas fermé à la proposition d'une étude du cas par cas pour les inscriptions et admet que la mise en place d'un algéco serait une demi-solution.

Mme la directrice lui indique qu'elle allait compter le nombre d'enfants concernés par la question des fratries et qu'elle lui transmettrait le nombre. Mme NEVEU précise que cela ne devrait concerner que 3 à 4 enfants.

Les discussions se terminent.

La séance est levée à 19h25